

Qu'est-ce que la cybercriminalité ?

Sur Internet, vous pouvez être victime de :

- fraude à la carte bleue (utilisation par autrui sans votre consentement).
- vente par petites annonces ou aux enchères d'objets volés ou encaissement de votre paiement sans livraison de votre marchandise.
- diffusion d'images pédophiles, de méthodes pour se suicider, de recettes d'explosifs ou d'injures raciales.
- diffusion auprès de vos enfants de photographies pornographiques ou violentes.

Ces faits, tout comme la gravure pour soi ou pour autrui de musiques, de films, de jeux ou de logiciels, pirates, sont passibles de peines d'emprisonnement (5 ans maximum) et d'amende (375 000 euros maximum) .

Internet est de plus en plus présent dans votre vie familiale, dans votre environnement professionnel et dans les établissements scolaires de vos enfants.

C'est un moyen d'échanges rapide, pratique et convivial mais attention ! Vous pouvez-être confronté à la **cybercriminalité**.

La cybercriminalité, c'est l'ensemble des infractions pénales susceptibles de se commettre sur le réseau Internet.

Cette brochure a été créée pour vous apporter des informations et des conseils pratiques sur ce mode de communication "sans frontière".






LA CYBERCRIMINALITÉ

Protéger votre ordinateur

- un logiciel anti-virus avec une mise à jour régulière protège l'ordinateur contre les virus.
- une barrière de protection dite "fire wall" empêche les piratages (intrusions) dans votre ordinateur personnel ou sur un réseau informatique.

Protéger vos enfants contre les sites pornographiques et violents

L'accès à certains sites peut-être verrouillé avec les navigateurs Internet en allant dans le menu "options" puis "sécurité" reconnaissable par les logos

-  confiance
-  interdit
-  codés

des logiciels spécifiques filtrent les accès en fonctionnant par "listes noires" (listes de sites autorisés ou interdits) et/ou par mots-clés.

Mais la meilleure protection reste la **vigilance parentale** car aucun dispositif n'offre une sécurité absolue, le réseau Internet évoluant sans cesse:

- faites d'internet un **outil familial et d'échanges** en installant l'ordinateur dans une pièce commune.
- incitez vos enfants à la **prudence** : ne pas donner d'informations personnelles et ne pas prendre de rendez-vous avec un inconnu.
- établissez un **climat de confiance** avec eux pour qu'ils s'expriment sur des sites pouvant les mettre mal à l'aise.

Si vous trouvez sur internet des contenus pornographiques mettant en scène des mineurs, vous devez le signaler :

- au **service de Police ou de Gendarmerie** le plus proche de votre domicile.
- sur le site <https://www.internet-mineurs.gouv.fr>, vous trouverez des conseils, les principaux textes de lois et un formulaire pour effectuer un signalement en ligne.

Soyez précis pour faciliter les vérifications en décrivant les circonstances exactes de la découverte du site: date, heure, site et cheminement pour y parvenir.

Votre **signalement** est **confidentiel** et peut rester **anonyme**.

Protéger vos achats

Les achats sur internet sont de **plus en plus sécurisés**. L'apparition des logos (cadenas et clé) en bas du navigateur assure cette sécurité.

Toutefois, méfiez-vous devant une offre trop intéressante.

En cas de doute, **vérifiez les informations légales du site** : numéro siret, registre du commerce.

Si vous êtes victime d'une commande payée sans livraison ou d'un débit sans achat (**escroquerie**), vous pouvez **déposer plainte** en indiquant:

- si vous êtes abonné ou non à internet.
- si vous avez utilisé votre carte bleue sur internet et pour quels sites.
- le numéro complet de votre carte bancaire, la référence de votre banque et de votre compte, la copie du relevé du compte bancaire où apparaissent les débits frauduleux.

Ces informations sont essentielles aux enquêteurs pour mener à bien leurs investigations